

• Mars à juin 1693 :

BM Arles, ms 1009, Livre de raison de François de Mandon, fol 209v°

François de Mandon note, de mi-mars à mi juin, un gros Rhône, noyant les Ségonnoux des Islons de Camargue et compromettant la récolte. Il prétend avoir ainsi perdu 500 écus.

• Avril 1693 :

ADBR, 107 E BB 21, délibérations des 19 et 26 avril 1693

Ouvertures en quatre endroits de la chaussée de la Triquette et plusieurs autres chaussées dégradées début avril 1693.

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, à la même époque (mi-avril), le Rhône ayant grossi extraordinairement les jours précédents, on constata, à nouveau, le danger permanent à la chaussée de la dame de Ventabren : deux semaines de travaux.

Un peu plus tard, la même dame supplie les consuls de faire venir des habitants pour travailler aux chaussées *"pour empêcher que la rivière du Rosne ne les emporte, attendu qu'elle grossissoit extraordinairement"*. Mais le mari de la dite dame s'oppose à ces travaux dont les frais lui seraient imposés et menace de tirer sur les habitants avec son *"fuzil"*.

• Juin 1693 :

AC Cavaillon, BB 19, délibération communale du 22 juin 1693, fol. 58v°.

A Cavaillon, *"depuis environ huit jours, par le débord de la rivière de Durance, la prise desdites eaux pour le grand fossé de la ville a esté emportée"*.

• Juillet 1693 :

ADBR, 107 E BB 21, délibérations des 7 juin et 12 juillet 1693

Les maire et consuls des Saintes-Maries écrivent :

"Il a esté encore remonstré par lesd. sieurs consuls que despuis longues années, les chaussées du terroir de cette ville et particulièrement celles qui sont despuis la draye de l'Escu limitrophe du terroir de la ville d'Arles jusques au Mas et tènement du sieur de Ballarin ont rompu en divers endroits ce qui cause un grand préjudice au terroir de cette ville et porte les eaux du Rosne jusques aux murailles de la ville que le levadon du chemin d'Arles qui empêche la communication des eaux de la mer avec celles des mares [marais] se treuve entièrement esboulé et il y a divers fraches et bouttières par lesquelles l'eau de la mer se vuide souvent dans le terroir de la ville et porte un très grand préjudice à tous les habittans".

• Octobre 1693 :

AN, 107 AP 118, Fonds Galliffet. Registre Canal de Craponne, 1682-1697.

Au canal de Craponne, milieu et fin octobre : Allusion aux dernières pluies, du dimanche passé, *"qui ont si fort abondé"*. Le 15 du même mois, il n'y avait plus d'eau dans le Grand Canal, branche maîtresse du canal de Craponne, la Durance étant trop basse.

La délibération du 31 octobre 1693 précise : *"A laquelle assemblée a esté représenté par ledit sieur Saint-Marc, syndic, que le fossé se trouve présentement à sec, sans y pouvoir mettre l'eau, attendu que les dernières pluyes du dimanche passé ayant si fort abondé que les torrens des montagnes ont emporté la dougue du fossé en divers endroits, et l'ont engravé en*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



d'autres, depuis La Roque jusques à la fin du terroir d'Allenc, ayant mesme abattu le pont du mesme terroir d'Allenc, comme aussy la martelière de Tallagar a esté pareillement engravée, en telle sorte qu'avant qu'on puisse mettre l'eau dans le fossé il faut avoir réparé le tout".

● Novembre 1693

AC Boulbon, BB 18, délibération du 22 novembre 1693

Brèches aux palières à cause du gros Rhône dernier.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur